

DEC 21/2017

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 octobre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 octobre 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2017 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2017

E 12457



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 octobre 2017
(OR. en)**

13242/17

FIN 616

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	17 octobre 2017
Destinataire:	Monsieur Märt KIVINE, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2017 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2017

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 21/2017.

p.j.: DEC 21/2017



BRUXELLES, LE 13/10/2017

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2017
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 05, 18, 19, 21, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 21/2017

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière CE -5 500 000,00

DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole CE -1 258 000,00

DU CHAPITRE - 1803 Asile et migration

POSTE - 18 03 77 11 Projet pilote -- Parrainages privés: améliorer les possibilités de réinstallation pour les réfugiés et assurer la disponibilité de voies sûres et régulières permettant aux réfugiés de rejoindre l'Union CE -500 000,00

DU CHAPITRE - 2106 Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire

ARTICLE - 21 06 02 Contribution supplémentaire de l'Union européenne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour les projets liés à l'accident de Tchernobyl CE -10 900 000,00

DU CHAPITRE - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union

POSTE - 23 03 02 02 Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers CE -6 000 000,00

DU CHAPITRE - 2304 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne

ARTICLE - 23 04 01 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires CE -2 342 000,00

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence CE -18 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise	CE	40 500 000,00
--	----	---------------

ARTICLE - 19 03 02 Soutien à la non-prolifération et au désarmement	CE	4 000 000,00
---	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	45 828 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	45 828 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	73 715,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	45 754 285,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	40 254 285,00
7 Prélèvement proposé	5 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	12,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Parmi les actions financées sur cette ligne en 2017 figure la nouvelle opération d'assistance macrofinancière (AMF) en faveur de la Moldavie (40 millions d'EUR), pour laquelle la décision du Parlement européen et du Conseil a été adoptée en septembre 2017. En outre, un montant de 223 715 EUR en crédits d'engagement est nécessaire pour financer l'évaluation opérationnelle de l'AMF en faveur de la Jordanie et l'évaluation ex post concernant la République kirghize. Il subsiste un solde de 5,5 millions d'EUR en crédits d'engagement à mettre à disposition pour redéploiement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 105 849,00
2 Virements	-2 300 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	5 805 849,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 458 177,67
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 347 671,33
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	89 671,33
7 Prélèvement proposé	1 258 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	15,52 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les contributions versées par l'UE à l'Organisation internationale du sucre (OIS), au Conseil international des céréales (CIC) et au Conseil oléicole international (COI) ont été plus faibles que prévu dans le budget 2017. Le montant de 1 million d'EUR inscrit au budget 2017 en faveur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ne sera pas engagé, étant donné que la proposition de la Commission en vue d'une décision du Conseil sur l'adhésion de l'UE à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne n'a pas encore été adoptée. En conséquence, un montant de 2,3 millions d'EUR a été mis à disposition pour l'aide humanitaire en juillet 2017 (DEC 15/2017) et un montant supplémentaire de 1,26 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour redéploiement dans le cadre du présent virement.

I.3

a) Intitulé de la ligne

18 03 77 11 - Projet pilote -- Parrainages privés: améliorer les possibilités de réinstallation pour les réfugiés et assurer la disponibilité de voies sûres et régulières permettant aux réfugiés de rejoindre l'Union

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	500 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	500 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0,00
7 Prélèvement proposé	500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	100,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Comme elle l'a annoncé dans sa lettre d'exécutabilité sur le projet de budget 2017, datée du 28 octobre 2016, la Commission ne mettra pas en œuvre le projet pilote tel que prévu. Comme l'indique le rapport provisoire sur la mise en œuvre des projets pilotes en 2017, une étude de faisabilité sur les possibilités de mise en œuvre d'actions liées à cette proposition figure dans le programme de travail de 2017 pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF). Les crédits d'engagement disponibles sur cette ligne budgétaire peuvent ainsi être mis à disposition pour redéploiement.

I.4

a) Intitulé de la ligne

21 06 02 - Contribution supplémentaire de l'Union européenne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour les projets liés à l'accident de Tchernobyl

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	30 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	30 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	19 100 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	10 900 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0,00
7 Prélèvement proposé	10 900 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	36,33 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Un montant total de 100 millions d'EUR a été inscrit au budget pour les exercices 2015 (30 millions d'EUR), 2016 (40 millions d'EUR) et 2017 (30 millions d'EUR) afin de couvrir la contribution supplémentaire de l'UE au Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl et aux comptes connexes. Après la clôture de ces comptes, tel que négociée avec les États membres de l'UE qui sont membres du G7, la contribution réelle pour 2017 s'est révélée inférieure au niveau prévu initialement, de sorte que 10,9 millions d'EUR en crédits d'engagement peuvent être mis à disposition pour redéploiement.

I.5

a) Intitulé de la ligne

23 03 02 02 - Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 090 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	15 090 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 000 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 090 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	90 000,00
7 Prélèvement proposé	6 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	39,76 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	683 143,45
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	683 143,45
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Il est impossible de prévoir le nombre de fois où sera activé le mécanisme de protection civile de l'Union au cours de l'année, étant donné que ce nombre dépend des situations d'urgence qui se présenteront et du nombre d'interventions de transport qui seront demandées. Les besoins en 2017 ont jusqu'à présent été inférieurs aux prévisions. Par conséquent, parallèlement au maintien d'un niveau suffisant de crédits permettant de faire face à toute crise soudaine jusqu'à la fin de l'exercice, un montant de 6 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour redéploiement.

I.6

a) Intitulé de la ligne

23 04 01 - Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 972 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	20 972 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	737 391,52
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	20 234 608,48
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 892 608,48
7 Prélèvement proposé	2 342 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	11,17 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les besoins jusqu'à la fin de l'année ont été déterminés sur la base des résultats de deux importants appels d'offres, l'un pour le déploiement des volontaires et l'autre pour le renforcement des capacités des organisations participantes. Un reliquat de 2,34 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition.

I.7

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	315 000 000,00
2 Virements	-218 094 634,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	96 905 366,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	96 905 366,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	78 905 366,00
7 Prélèvement proposé	18 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	5,71 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	83 900 000,00
2 Virements	19 544 533,50
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	103 444 533,50
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	94 385 114,74
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	9 059 418,76
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	49 559 418,76
7 Renforcement proposé	40 500 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	48,27 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	10 717 061,29
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

En juin 2017, la Commission a proposé un virement de 85 millions d'EUR en crédits d'engagement (DEC 7/2017) issus du chapitre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) au profit de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) afin de financer la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Ce virement, qui avait été approuvé par le Parlement européen et le Conseil, a permis une bonne gestion financière des ressources destinées à répondre aux besoins les plus urgents et à l'engagement politique de l'UE de soutenir la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Toutefois, les nouvelles initiatives et les prolongations de missions font que le restant du budget de la PESC est insuffisant pour financer l'ensemble des priorités de cette politique jusqu'à la fin de l'année.

Sur la base d'une analyse globale de l'ensemble des besoins connus, effectuée au mois de septembre, il est à prévoir une pénurie de crédits pouvant atteindre 55,6 millions d'EUR. Parmi ces besoins figurent le renouvellement du mandat des missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) se déroulant actuellement en Géorgie, en Libye et en Ukraine et d'autres actions prévues.

Après prise en compte du montant de crédits inutilisés qui devrait être récupéré sur les missions et opérations, un renforcement de 44,5 millions d'EUR en crédits d'engagement est nécessaire, pour le chapitre «PESC», afin de couvrir les besoins les plus urgents d'ici à la fin de 2017.

La Commission, qui a étudié toutes les possibilités de redéploiement à partir d'autres domaines politiques relevant de la rubrique 4, propose de redéployer 26,5 millions d'EUR en crédits d'engagement provenant d'autres lignes budgétaires (voir sections précédentes).

Par ailleurs, elle sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 18 millions d'EUR en crédits d'engagement, en particulier pour couvrir les deux nouvelles initiatives suivantes:

- La mission de conseil de l'Union européenne (EUAM) en Iraq, destinée à apporter conseils et assistance pour la réforme du secteur de la sécurité (14 millions d'EUR).

Compte tenu du contexte d'instabilité qui règne actuellement au Moyen-Orient sur le plan de la sécurité, l'UE a pour priorité politique urgente d'aider les autorités iraqiennes à mettre en œuvre les aspects civils de leur stratégie de sécurité nationale. Cette stratégie vise à doter l'État d'institutions qui soient en mesure de renforcer la sécurité et la paix et de prévenir les conflits dans le cadre robuste de l'État de droit, et elle décrit un certain nombre de menaces contre la sécurité nationale, telles que le terrorisme, la corruption, l'instabilité politique et les clivages ethniques ou confessionnels. La mission procurera une assistance et des conseils d'experts de l'UE dans les domaines d'action prioritaires correspondant aux besoins des autorités iraqiennes. Le déploiement de la mission est en cours de préparation et la décision du Conseil en vue de sa mise en place et de son lancement devrait être adoptée le 16 octobre 2017.

- Le projet iTrace (4 millions d'EUR)

iTrace va permettre à l'UE de financer les activités de Conflict Armaments Research (CAR), qui envoie dans les zones de conflit à travers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord des experts chargés de retrouver l'origine des armes que possèdent les terroristes. Un système très perfectionné de partage confidentiel d'informations permet aux États membres de suivre les cas de détournement d'armes et, par conséquent, de renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des exportations. Ce projet, qui a de fortes retombées en matière de lutte contre le terrorisme, soutient les autorités publiques des États membres chargées notamment de la sécurité, de la police et des douanes.

II.2

a) Intitulé de la ligne

19 03 02 - Soutien à la non-prolifération et au désarmement

b) Données chiffrées à la date du 22/09/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	19 500 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	19 500 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	13 964 205,21
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	5 535 794,79
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	9 535 794,79
7 Renforcement proposé	4 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	20,51 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 846 859,15
2 Crédits disponibles à la date du 22/09/2017	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Voir ci-dessus la justification pour la ligne 19 03 01 04 (pages 10 et 11).

ANNEXE

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2017

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2017 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations from 2017 Reserve (EUR)	Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR)	Payment Appropriations from 2017 Reserve (EUR)
DEC 03	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Lake Chad		50.000.000	17.258.000
DEC 04	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for the Horn of Africa	16.394.634	48.605.366	50.000.000
DEC 05	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	20.000.000		16.000.000
DEC 15	Mobilisation of the EAR for humanitarian aid for the Horn of Africa	87.700.000		59.500.000
DEC 16	Mobilisation of the EAR for humanitarian aid for Iraq	30.000.000		23.000.000
DEC 17	Mobilisation of the EAR for humanitarian aid for Syria	64.000.000		50.000.000
DEC 21	Reinforcement to CFSP	18.000.000		
	Total of Proposals	236.094.634	98.605.366	215.758.000
	Remainder	78.905.366	0	99.242.000
	Total remainder of commitment appropriations	78.905.366		